PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

Chasseur en Somme

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 10 octobre 2022

NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES (SIA)

Dans le cadre de la transformation numérique de la politique publique de contrôle des armes, un nouveau système d'information sur les armes (SIA) a été mis en en place cette année. Cette application sera progressivement ouverte à l'ensemble des détenteurs d'armes à feu (calendrier en pièce jointe)
Le déploiement de ce nouvel outil permet :

- la dématérialisation et la simplification de la gestion et du suivi des démarches administratives de commerce, d'acquisition et de détention d'armes ;
- la sécurisation de la détention et de l'acquisition d'armes.

Il sera désormais possible pour les particuliers d'imprimer directement leurs récépissés de détention, leur carte européenne d'armes à feu, de faire une demande d'autorisation ou de mettre à jour la liste de leurs armes.

Le SIA est opérationnel depuis le 8 février 2022 pour les détenteurs d'armes chasseurs. La création d'un compte personnel dans le SIA deviendra obligatoire pour ces usagers à compter du 1er juillet 2023.

Le SIA s'ouvrira ensuite progressivement aux autres détenteurs d'armes (détenteurs d'armes héritées, tireurs sportifs, tireurs de ball-trap, biathlètes, collectionneurs, mineurs, etc.).

Création de compte personnel

La création de compte personnel dans le SIA est à effectuer sur le site :
https://sia.interieur.gouv.fr

Cette création de compte est similaire à la création d'un compte sur un site internet marchand. S'agissant d'un compte nécessitant des informations personnelles ainsi que des éléments permettant de justifier de son droit à détenir et acquérir des armes, plusieurs documents justificatifs sont demandés au détenteur qui crée son compte, notamment :

- une adresse mail valide ;
- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- pour les chasseurs, un permis de chasser.

Il convient donc d'avoir à disposition ces documents dans un format numérique (scan ou photo) avant de débuter la création de son compte.

Accompagnement

En cas de difficulté liée par exemple à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, les détenteurs d'armes peuvent se rendre dans les maisons France Services et les points d'accueil numériques des préfectures et sous-préfectures.

Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux les chasseurs dans la création de leurs comptes, la Fédération départementale des chasseurs de la Somme (FDC) organise des permanences d'assistance au sein de leur siège social :

1 chemin de la voie du bois
80450 Lamotte-Brebière

Les trois dates prévues à ce jour sont :

- Mercredi 12 octobre 2022 de 8h30-12h30 / 14h-17h
- Mercredi 19 octobre 2022 de 8h30-12h30 / 14h-17h
- Mercredi 26 octobre 2022 de 8h30-12h30 / 14h-17h

Les places étant limitées, il convient de prendre rendez-vous au 03.22.22.12.22 ou directement à partir de l'Espace Adhérent du site de la Fédération départementale de chasse (Connexion « chasseur »).

Pour toutes questions liées au SIA (création de compte, armes sur le râtelier, etc.) la préfecture est joignable sur la boîte fonctionnelle dédiée : pref-80-sia@somme.gouv.fr

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme
@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

SCAE

Calendrier d'ouverture du SIA

2022

FÉVRIER

- **Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux chasseurs** (France métropolitaine, Antilles, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon)

OCTOBRE

- **Ouverture de l'application mobile SIA (chasseurs)**
  - Possibilité de générer sa carte européenne d'armes à feu depuis son compte SIA
  - Interconnexion avec le système d'information de la Fédération nationale des chasseurs facilitant la création de compte pour les chasseurs

NOVEMBRE

- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **détenteurs d'armes héritées ou trouvées**

2023

JANVIER

- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **licenciés et anciens licenciés des fédérations de tir, ball-trap et ski** (armes de catégories A, B et C)
  - Intégration au SIA des éléments d'armes et munitions de catégorie B

JUIN

- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **détenteurs métiers et associatifs**
- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **collectionneurs**
- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **détenteurs mineurs**
- Ouverture de l'espace détenteurs SIA aux **détenteurs ultramarins** de Guyane, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et Mayotte

22/06/2022